

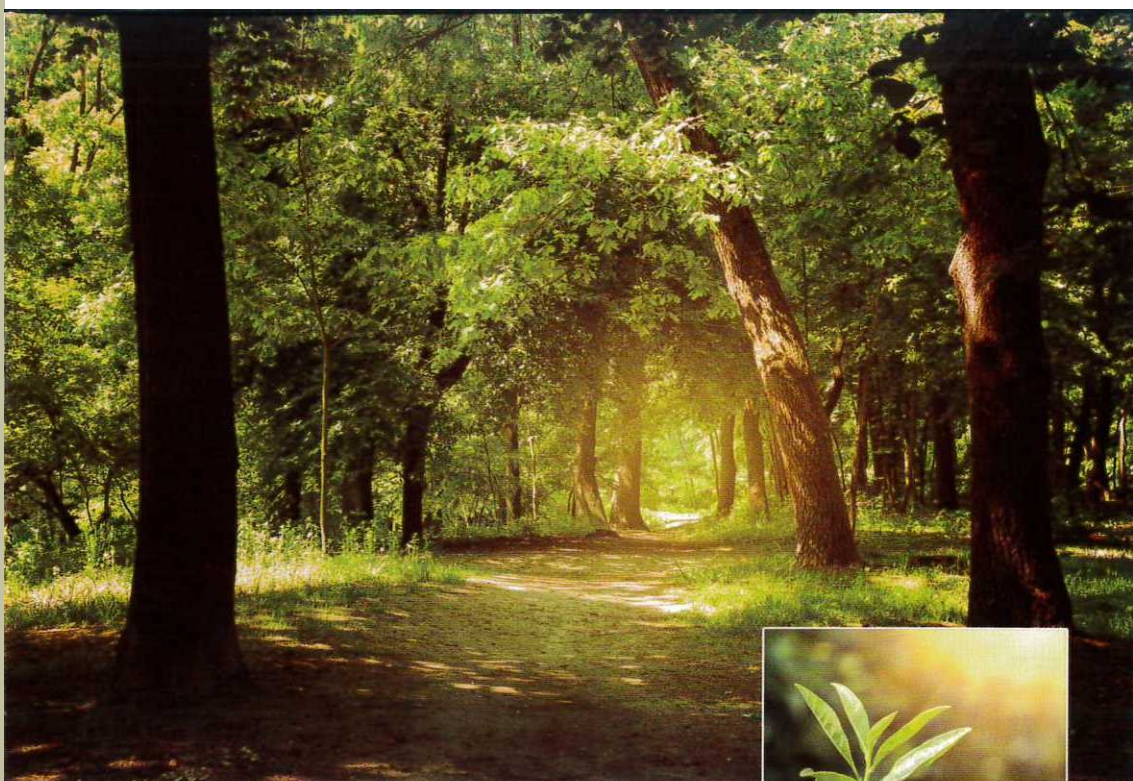


Bulletin municipal

*Jean-François MARTINEZ, Maire de Saint Martin de Laye,
et son Conseil Municipal*

*souhaitent que cette année 2016 vous apporte tout ce que vous
désirez le plus, ponctué d'instantés de bonheur partagés, de paix
et de sérénité dans toutes les épreuves.*

*Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux
le vendredi 29 janvier 2016 à 19h00
à la salle des fêtes.*



ENSEMBLE,
PRENONS DE NOUVEAUX CHEMINS





Infos



communales

MAIRIE



Secrétariat : nous vous informons que l'entrée du secrétariat de la mairie a été déplacée sous le préau.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 09h - 12h30 // 14h - 18h

Permanence du samedi : le premier samedi de chaque mois et sous réserve pour les mois de Mai, Juillet et Août 2016.

SÉCURITÉ

Il est important que les enfants qui utilisent les transports en commun puisse être bien visibles lorsqu'ils attendent le bus en bord de route ou lorsqu'ils partent ou regagnent leur domicile. Pensez à utiliser des bandes fluorescentes sur les cartables ou des gilets.

SOYEZ VIGILENTS!!

Un nombre important de cambriolages nous a été signalé sur la commune et dans les environs, ciblant principalement les abris de jardin.

Gendarmerie de Guîtres : 05.57.56.40.35

ETAT CIVIL



Naissances

Camille FROMENTAY	née le 28 février 2015
Kelyah, Maïwenn, Manon, Jodie, Morgane ANDRE	née le 09 Septembre 2015
Delio LANCUENTRE	né le 09 Octobre 2015
Marius BRUT	né le 21 Octobre 2015

Mariages

Alexandre CARRE et Melissa, Fidèle, Jeanine COLLADO	le 11 Juillet 2015
Nicolas, Jean-Pierre BERT et Claire, Nathalie VIRONNEAU	le 08 Août 2015
Thibaut, Maurice, Régis FUGIER et Marina MARTINEZ	le 22 Août 2015



Décès



Jeannine GODINEAU	le 07 février 2015
Jean LAPORTE	le 10 mars 2015
Séverine FOUILLEUL	le 23 juin 2015
Edmond ADOLPHE	le 08 septembre 2015
Antoine CANCIAN	le 08 septembre 2015
Françoise PONTALLIER	le 24 décembre 2015



Infos communales (suite)



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Comme tous les cinq ans notre commune est concernée par le recensement de la population. Cette année l'agent recenseur qui se présentera chez vous est Mme Peggy CHEVRIER. Le recensement débutera le jeudi 21 janvier et finira le samedi 20 février.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien lui réserver.

Merci également de penser à noter vos noms et numéro de porte sur vos boîtes aux lettres s'il vous plaît afin de faciliter sa venue. Cela servira également aux facteurs remplaçants.

Vous avez déjà reçu un imprimé concernant le recensement dont ci-joint copie en **page 7**



NOUVEAU !!!

Notre commune va se doter d'un site internet.

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire des professionnels qui sera sur le site, nous invitons tous les artisans, associations, auto-entrepreneurs, familles d'accueils, gîtes, etc... de la commune à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Un lien pourra également diriger les visiteurs vers votre site internet si vous en possédez un.

DECHETTERIE / DECHETS VERTS

Nous vous rappelons les règles d'élimination de déchets verts par les particuliers. Il est interdit toute destruction par le feu de tous types de déchets **pages 8** dès lors que nous disposons d'une déchetterie (SMICVAL).

Cependant pour les personnes dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts une dérogation peut être accordée par le Maire (vous devez fournir l'autorisation ci-jointe **page 9** au secrétariat de la mairie pour accord).

D'autre part, vous trouverez le calendrier de collecte de 2016 en **page 10**

Passage de la TNT à la Haute Définition

A compter du 5 avril 2016 la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la Haute Définition (HD).

Pour les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau et ne possédant pas de téléviseurs HD, il est primordial de tester la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 05 avril 2016. Ci-joint campagne d'information en **page 11**.



Comptes rendus du conseil municipal



FDAEC 2015

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.), votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion du 26 mai 2015 présidée par Monsieur MAROIS et Mme LACOSTE, conseillers départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **12 . 211 €**.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :

- ♦ de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

	Prévisions H.T.	Prévisions T.T.C.
Travaux de voirie		
Réfection de la voie communale de l'école	26 972.88 €	32 367.46 €
Total :	26 972.88 €	32 367.46 €

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de : **12 211 €**
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement soit : **21 156.46 €**

AD AP

La commune de Saint-Martin-de-Laye a décidé d'élaborer son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) sur l'ensemble de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) suite à la loi d'habilitation n°2014-789 du 10 juillet 2014 et ses différents décrets, ordonnances et arrêtés la complétant.

La commune a fait appel à la société Axe SIG basée à Libourne, qui nous a rendu son rapport.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre connaissance du plan pluriannuel d'action de mise en accessibilité du patrimoine.

Comptes rendus du conseil municipal (suite)

NOM DE L'ERP/IOP		ACTIONS	DELAIS DE REALISATION
ERP	Mairie	Création d'une place PMR	1 ^{er} trimestre 2016 - 4 ^{ème} trimestre 2016
		Interventions sur le cadre bâti (élargissement porte d'entrée, contraste visuel des interrupteurs, etc.)	1 ^{er} trimestre 2016 - 4 ^{ème} trimestre 2016
	Mairie Annexe	Interventions sur le cadre bâti (élargissement porte d'entrée, contraste visuel des interrupteurs, création d'un sanitaire PMR etc.)	2 ^{ème} trimestre 2019 - 4 ^{ème} trimestre 2021
	Groupe scolaire	Création d'une place PMR	1 ^{er} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2017
		Reprise du cheminement jusqu'à l'entrée de l'école	1 ^{er} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2017
		Interventions sur le cadre bâti (élargissement porte d'entrée, contraste visuel des interrupteurs, etc.)	1 ^{er} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2017
	Salle des fêtes	Création d'une place PMR	2 ^{ème} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2019
		Reprise du cheminement jusqu'à l'entrée de la salle des fêtes	2 ^{ème} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2019
		Interventions sur le cadre bâti (élargissement porte d'entrée, contraste visuel des interrupteurs, contraste visuel des portes vitrées, etc.)	2 ^{ème} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2019
		Création d'un sanitaire PMR	2 ^{ème} trimestre 2017 - 4 ^{ème} trimestre 2019

- ♦ de se prononcer sur la programmation des travaux.

NOM DE L'ERP/IOP		2016 (ANNEE 1)	2017 (ANNEE 2)	2018 (ANNEE 3)	2019 (ANNEE 4)	2020 (ANNEE 5)	2021 (ANNEE 6)
ERP	Mairie	10 614€					
	Mairie Annexe				3 000€	7 341€	7 341€
	Groupe scolaire		4 123€				
	Salle des fêtes		4 000€	6 361€	6 361€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition de programmation de travaux,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le dépôt du dossier en préfecture.



Comptes rendus du conseil municipal (suite)



AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, complète le dispositif législatif en redéfinissant les compétences des collectivités et de leurs groupements et en prévoyant un volet consacré à la rationalisation de l'intercommunalité.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde notifié le 20 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de la Gironde,

Conformément aux dispositions de l'article L.5210-1-1 du CGCT dans la rédaction issue de la loi NOTRe, ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale réunie en formation plénière.

Il est adressé aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés afin ils émettent leur avis dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Considérant que dans la démarche relative à notre territoire, Monsieur le Préfet propose la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais à compter du 1^{er} janvier 2017 (article n°2).

De plus, dans la partie prospective de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet préconise la fusion de l'EPCI issu de la fusion de la CALI et de la CDC du Sud Libournais avec les CDC du Grand Saint Emilionnais et du Fronsadais, au plus tard en 2021 (article 57).

Considérant que dans la rationalisation des syndicats, Monsieur le Préfet suggère la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Saint-Philippe-d'Aiguilhe et la reprise des compétences par le SDEEG (article 24).

Considérant que dans la rationalisation des syndicats, Monsieur le Préfet suggère l'extension des compétences de la CALI à l'eau et l'assainissement et la dissolution du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais (SIEPA) (article 69).

Considérant que dans la rationalisation des syndicats, Monsieur le Préfet suggère la fusion du syndicat mixte du Bassin de l'Isle (24), du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement de la Vallée de L'Isle (SIETAVI) et du syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de l'Isle (SMIVI, 24) (article 61).

Considérant que dans la rationalisation des syndicats, Monsieur le Préfet suggère la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Palais et du Bas-Lary (17) (article 63).

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'avis suivant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

1) a- Fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais à compter du 1^{er} janvier 2017

b- Intégration dès cette date, de la CDC du Grand Saint Emilionnais, de la CDC du Fronsadais et d'une partie de la CDC du Brannais

Avis Favorable si les communes y sont favorable également

2) Dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Saint-Philippe-d'Aiguilhe :

Avis Défavorable

3) Dissolution du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais (SIEPA) :

Avis Défavorable

4) Fusion du syndicat mixte du Bassin de l'Isle (24), du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement de la Vallée de L'Isle (SIETAVI) et du syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de l'Isle (SMIVI, 24)

Avis Défavorable

5) Fusion du syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Palais et du Bas-Lary (17) (article 63).

Avis Défavorable
